



Titre du projet :	Espace vert du Quartier Saint Lazare
Durée :	1 an
Date de début :	2005
Date de fin :	2006
Territoire :	Mons, quartier Saint Lazare
Thématiques :	Aménagement d'espace vert
Axes de travail :	Information et conseil - accompagnement - développement urbain - concertation - éducation et sensibilisation
Partenaires :	Le Relais Picardie, Réseau laïc de solidarité La Ville de Mons La société Holcim
Financeur :	La Fondation Roi Baudouin
Contacts :	Annick Marchal (Espace Environnement) : amarchal@espace-environnement.be Marc Van den Berge (Espace Environnement) : mvandenberge@espace-environnement.be

ESPACE VERT DU QUARTIER SAINT LAZARE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

En 2001, les habitants du quartier Saint Lazare à Mons ont exprimé leur désir d'avoir accès à un espace où les enfants pourraient jouer en toute sécurité et où germeraient les liens sociaux entre voisins.

L'équipe de la Régionale Picardie Laïque a considéré la demande et a établi le relais avec la Ville de Mons.

La Ville a répondu favorablement à cette demande en mettant un terrain à disposition des habitants.

Le souhait des citoyens s'est donc rapidement concrétisé.

Mais lorsque les riverains directs du terrain ont appris l'existence du projet, ils ont exprimé des craintes certes légitimes, mais rapidement un conflit violent est né, bloquant l'avancement du projet.

Le souhait des uns d'avoir un espace de vie commun et les revendications des autres de garantir la tranquillité de leur cadre de vie, la sécurité et la propreté, s'affrontaient et semblaient incompatibles.

IMPLICATION PARTICULIÈRE D'ESPACE ENVIRONNEMENT DANS LE PROJET

En tant que tiers neutre, Espace Environnement a été chargé d'effectuer une médiation et, sur base de son expérience en accompagnement d'aménagements participatifs, de rétablir le dialogue et la confiance entre les divers acteurs et d'envisager un avenir concerté pour le projet.

DÉMARCHE

Afin de tenter d'aboutir à une solution concertée Espace Environnement intervient en tant que tiers neutre. Ses objectifs consistent à :

- établir et maintenir un climat de confiance entre les parties;
- installer et garantir un espace de dialogue;
- animer des réunions selon une structure et une méthodologie spécifiques;



- faciliter les échanges et modérer les débats ;
- favoriser l'émergence d'une solution concertée.

ACTIONS

Dans un premier temps, les attentes et les craintes, les enthousiasmes et les méfiances ont été identifiés lors de rencontres individuelles puis de séances de travail.

Le projet ne pouvait voir le jour qu'à condition que les riverains directs soient certains d'être entendus et soutenus dans leur demande de tranquillité et que les autres habitants du quartier puissent exprimer leurs attentes non moins légitimes.

Etablir un climat de confiance et de dialogue était donc l'étape nécessaire avant toute recherche de consensus. Malgré les difficultés, un terrain d'entente a été trouvé.

Sur base de ces réunions de concertation et de travail, un avant-projet d'aménagement a été réalisé.

Discuté entre partenaires, il a été revu et une seconde proposition a été présentée à l'ensemble de la population et à la Ville de Mons. L'avant-projet a été validé et accueilli avec enthousiasme.

RÉSULTATS

L'écoute et le dialogue ont finalement abouti à l'acceptation de compromis de part et d'autre des tenants et opposants au projet.

Le Bourgmestre de la Ville de Mons a souhaité encourager les citoyens engagés dans cette démarche participative en apportant le soutien de la ville pour une part des investissements et le concours des ouvriers communaux pour les travaux lourds.

L'aménagement est finalisé et a été inauguré en septembre 2007.

PERSPECTIVES

Le terrain est maintenant aménagé et est support à de nouveaux partenariats avec les écoles, les associations et les habitants.